

MAIRIE  
DE LÉOGNAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX  
33850 (GIRONDE)

TÉL. 21.75.29.

LE 20 JUILLET

1979

LE MAIRE DE LÉOGNAN

à

Monsi.  
Président

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire des Statuts de l'Office Municipal Socio-Culturel créé dans notre commune après délibération du Conseil Municipal le 15 Juin 1979.

Cet Office a pour vocation de favoriser la concertation entre les Associations et le Conseil Municipal afin de définir en commun un projet Socio-Culturel pour notre commune.

Cette structure de rencontre doit permettre d'évaluer le projet socio-culturel en fonction des besoins et des moyens mis en oeuvre.

Dans une telle structure, il serait difficilement concevable que ne participent pas des Associations ou Groupements du type loi 1901 ayant une vocation d'animation.

C'est la raison pour laquelle nous tenons à vous informer que les équipements et matériels communaux seront mis à disposition en priorité aux associations et groupements membres de l'Office.

Les aides sous les formes les plus diverses (subventions, personnel communal...) ne seront attribuées qu'aux membres de l'Office.

Afin de pouvoir constituer le Comité Directeur de cet Office au cours d'une réunion qui aura lieu le mercredi 19 septembre 1979 à 21 heures salle du Conseil Municipal, je vous serais très obligé de désigner le délégué qui représentera votre Association au sein de l'Office.

Vous souhaitant bonne réception du document ci-joint,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

C. JOUVE